



## Manifeste des Ateliers Claude Chassagny (ACC)/Fédération des Orthophonistes de France (FOF) : orthophonie en danger

Résistance au laminage de notre métier, réaffirmation de l'indépendance et de la pleine responsabilité de notre exercice.

Les Ateliers Claude Chassagny et la Fédération des Orthophonistes de France souhaitent vous alerter, professionnels, patients, familles, élus, sur la dégradation de nos conditions d'exercice et de l'accès aux soins orthophoniques.

Les Ateliers Claude Chassagny sont une association loi 1901 offrant un lieu de réflexion et de ressources pour les orthophonistes et autres cliniciens intéressés par le langage. C'est aussi un organisme de formation continue.

La Fédération des Orthophonistes de France (FOF) est un syndicat professionnel qui défend les positions éthiques et déontologiques de notre métier de soin. Ses syndicats régionaux sont également organismes de formation continue.

Quand s'intensifient les contraintes vers toujours plus de maîtrise, de contrôle de l'activité des orthophonistes, de leurs références théoriques et de leurs formations, les Ateliers et la FOF réaffirment, après le Manifeste pour une orthophonie de soins de 2002, une conception du métier mise à mal et menacée : c'est dans la rencontre avec chaque patient que s'élabore un chemin thérapeutique singulier sous l'éclairage des différentes disciplines et recherches afférentes à l'orthophonie.

Les textes officiels nous confortent dans cette position :

L'article L. 4341-1 du code de la santé publique confère à l'orthophoniste qui intervient sur prescription médicale :

- Indépendance et pleine responsabilité de son exercice
- Autonomie dans l'établissement de son diagnostic et des décisions des soins orthophoniques à mettre en œuvre
- « L'orthophoniste contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient, ainsi qu'au rétablissement de son rapport confiant à la langue » ...

Pour que puisse s'opérer l'instauration, ou la restauration du rapport confiant à la langue pour un patient, il faut que se tisse un lien humain, intersubjectif entre ce patient et l'orthophoniste.

C'est dans ce paradoxe nécessaire à notre exercice, entre références théoriques librement choisies et singularité des professionnels, des patients, de leur rencontre et de leur cheminement, que notre métier trouve son sens : un métier plein et entier dans toute son élaboration clinique, non une juxtaposition de tâches où les intervenants seraient interchangeables, dans l'application de protocoles de « prêt-à-penser » uniformisés.

Ensemble, nous exprimons notre incompréhension face aux refus par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) et le Fond Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales (FIFPL) de financer des formations proposées par nos organismes alors même que les professionnels témoignent de leur impact positif sur leur pratique.

OUI à l'apport des neuro-sciences.

NON à leur hégémonie au détriment des sciences humaines.

OUI à la possibilité de continuer à nous référer à la linguistique, à la psychanalyse, à la philosophie, à la pédagogie, à la psychopathologie... puisque notre profession est à la croisée de ces différentes disciplines autant qu'aux sciences médicales.

OUI à la liberté de pouvoir proposer et d'avoir accès à des formations diversifiées pour nourrir la réflexion des professionnels.

Nous revendiquons de travailler avec des patients et non des pathologies : nous ne recevons pas des « troubles » mais des personnes. Cela implique pour nous de prendre en compte chaque patient dans la singularité de son symptôme et de son rapport au langage. En effet, pour nous, le langage, bien au-delà d'un simple outil de communication, est constitutif de la personne humaine.

Quant à vous, patients, familles, nous entendons votre désarroi, votre sentiment d'abandon face à des professionnels débordés et impuissants à répondre à vos demandes.

Elus locaux et parlementaires ont pris en compte notre inquiétude : nombre de courriers ont été adressés au ministère de la Santé, nombre de questions orales et écrites ont été déposées par députés et sénateurs dans les deux assemblées. A ces élus nous représentant, comme à nous professionnels de soin, il a été répondu les mêmes arguments stéréotypés dans la méconnaissance, le mépris des réalités de terrain.

Face à ce vrai drame de santé publique qu'est l'inégalité de l'accès aux soins pour tous les patients sur tous les territoires, ne sont proposées que des fausses solutions :

- « virage ambulatoire » : face à la disparition des orthophonistes salariés des divers établissements de soins, les patients sont orientés vers les orthophonistes libéraux. Or ceux-ci ne peuvent en aucun cas pallier la disparition des orthophonistes salariés du fait de leurs listes d'attente et parce que certains patients aux pathologies sévères requièrent une prise en charge pluridisciplinaire au sein d'une institution.
- zonage en territoires sous dotés et très sous- dotés : « Zones caractérisées par une offre insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins. ». Mais procédures et mises en œuvre inadaptées.
- multiplication « des indicateurs de qualité », donc de postes pour les analyser... Mais diminution des postes de soignants !
- télé-orthophonie : plates-formes internet d'examen des demandes, bilans en ligne et e-orthophonie. Mais où est la rencontre singulière ?

- effets d'annonce de différents plans mettant en concurrence établissements de soins, services et professionnels. Pour bénéficier de subventions, il faut se targuer de projets « innovants ». Cela doit bien entendu s'effectuer en réduisant moyens et effectifs de nombre d'équipes soignantes, pour les attribuer à quelques autres labellisées « innovantes » !

Cependant la clinique orthophonique, est toujours créative et innovante. Elle se construit et s'élabore au fil de l'expérience de chaque séance, soutenue par des rencontres entre professionnels et par la formation continue.

Pouvoir prendre soin des patients :

- dans le temps de la demande
- dans la liberté de choix de nos références théoriques
- dans l'autonomie et dans le respect du code de la santé publique

voilà la clinique orthophonique référée et respectueuse que nous défendons et revendiquons.

Les Ateliers Claude Chassagny

La Fédération des Orthophonistes de France

atelierchassagny@gmail.com

fof.federation@gmail.com

http://www.acchassagny.org/

https://federation-des-orthophonistes-de-france.fr/